Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 5 JUIN 2026 À 19 HEURES 30

Membres en exercice : 15	***Présents*** : 13	***Votants*** : 15

Présents : Myriam ALVARADO, Delphine ANDRE, Fanny COLLIN, Nadège DAVAL, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Patricia IFFENECKER, Fabrice JACQUES, Rudy KAMMERER, Juan REVERTE, Valentin ROSSE, Pascal SCHERRER, Yves SCHNEIDER

Procurations : Pascale CHALIER à Yves SCHNEIDER, Rudy KAMMERER à Pascal SCHERRER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2026

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27/09/2026

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral 90-2026-05-19-00004 du 19 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire dans les communes du Territoire de Belfort lors du scrutin du 5 juin 2026, préparatoire à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 05 juin 2026 pour élire les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Fontaine sont délégués de droits et que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales,

ELECTION DE TROIS DELEGUES (1er tour de scrutin)

Le conseil municipal procède aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 délégués en vue des élections sénatoriales.

Après appel de candidatures, se présentent :

- Monsieur Pierre FIETIER
- Monsieur Fabrice JACQUES
- Monsieur Valentin ROSSE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15 (Quinze)**

À déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0 (Zéro)**

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **15 (Quinze)**

Majorité absolue : **8 (Huit)**

Sont élus délégués en vue des élections sénatoriales :

- **Monsieur Pierre FIETIER : 15 voix (Quinze)**
- **Monsieur Fabrice JACQUES : 15 voix (Quinze)**
- **Monsieur Valentin ROSSE : 15 voix (Quinze)**

Messieurs FIETIER Pierre, JACQUES Fabrice et ROSSE Valentin ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré tous trois accepter le mandat.

ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS (1er tour de scrutin)

Le conseil municipal procède ensuite aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 suppléants en vue des élections sénatoriales,

Après appel de candidatures, se présentent :

- Madame Fanny COLLIN
- Madame Delphine ANDRE
- Monsieur Régis DUBOIS

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne **: 15 (Quinze)**

À déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0 (Zéro)**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **15 (Quinze)**

Majorité absolue : **8 (Huit)**

Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales :

- **Madame Fanny COLLIN : 15 voix (Quinze)**
- **Madame Delphine ANDRE : 15 voix (Quinze)**
- **Monsieur Régis DUBOIS : 15 voix (Quinze)**

Mesdames Fanny COLLIN, Delphine ANDRE et Monsieur Régis DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés suppléants et ont déclaré tous trois accepter le mandat.

LEVÉE DE SÉANCE À 20 HEURES 00